

Flux de travailleurs de part et d'autre de la frontière franco-belge sur le territoire de l'Eureschannel.

Dernières évolutions, rapport 2013.



Introduction.

Attentifs à l'évolution des flux des travailleurs frontaliers de part et d'autre de la frontière franco-belge, et plus particulièrement depuis le changement de la réglementation quant au statut fiscal de ces travailleurs, le Forem dans le cadre du partenariat EuresChannel¹, en collaboration avec les Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation de Wallonie picarde, proposent une mise à jour synthétique des précédents rapports sur base des dernières données disponibles publiées par l'INAMI et l'ONSS.

De même que pour les rapports précédents (voir www.eureschannel.org), l'analyse porte sur les variations observées en termes de volumes et de tendance des flux des personnes résidant d'un côté de la frontière franco-belge et travaillant de l'autre côté de cette frontière.

Plus particulièrement, nous analysons l'historique des flux de part et d'autre de la frontière depuis 1999 (données INAMI 1999-2012), l'impact de l'emploi frontalier dans l'emploi salarié en Hainaut et en Flandre occidentale selon les secteurs d'activité (données ONSS 2010) et le profil des travailleurs frontaliers (données INSEE et ONSS).

Chacune des sources de données ayant ses avantages et inconvénients, l'une ou l'autre est privilégiée selon la question à traiter.

Rappelons brièvement que les données de l'INAMI se basent sur l'inscription obligatoire des travailleurs à une mutualité. Elles mettent à disposition des données récentes sur les flux entrants et sortants des travailleurs salariés et indépendants. Les données de l'ONSS se basent sur les cotisations sociales des travailleurs salariés en Belgique. Elles sont moins récentes que celles de l'INAMI mais fournissent des informations supplémentaires telles que les secteurs d'occupation et l'âge des travailleurs et la localisation des lieux de travail. Pour un descriptif détaillé des sources de données, les avantages, inconvénients, limites et la pertinence propres à chacune, nous renvoyons aux précédents rapports².

¹ Partenariat rassemblant les services publics de l'emploi et les partenaires sociaux du Hainaut, de Flandre Occidentale et du Nord-Pas-de-Calais

² CSEF Tournai-Ath-Lessines et Mouscron-Comines, Les résidents de France travaillant en Hainaut et en Flandre occidentale : Qui sont-ils ? Où travaillent-ils ? Quels emplois occupent-ils ?, 2011, p. 5 à 8 ; Le Forem, Service Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation, Flux de travailleurs de part et d'autre de la frontière franco-belge sur le territoire de l'Eureschannel, 2012, p. 3 et 4.



1. Les travailleurs frontaliers : volume et évolution.

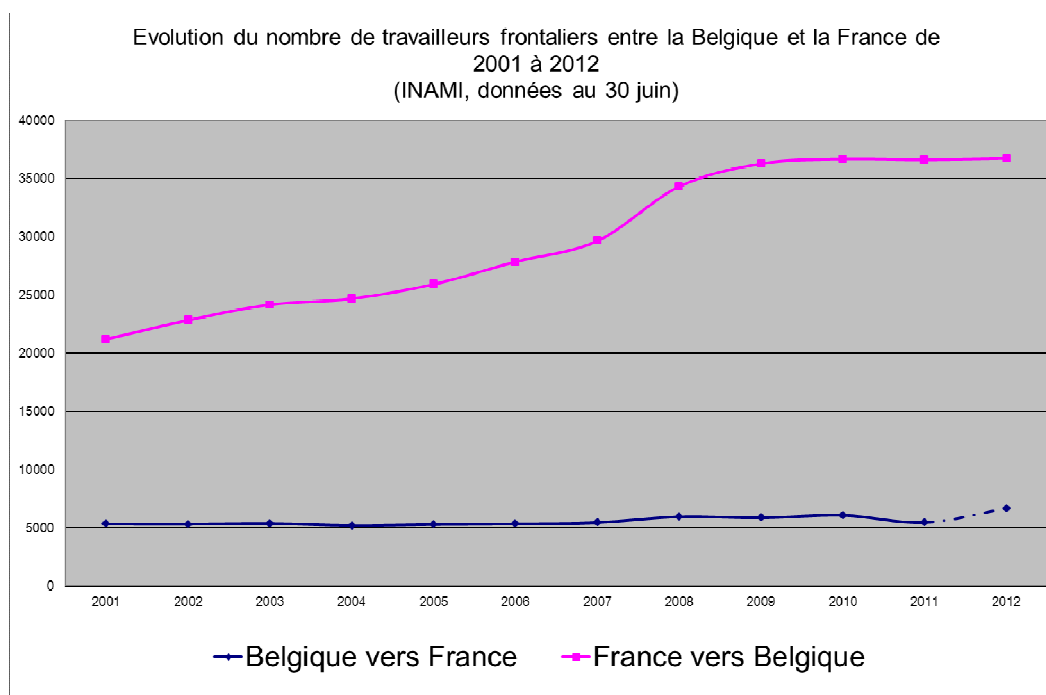
a. Flux franco-belges : dernières évolutions.

Selon les derniers chiffres publiés par l'INAMI, on compterait, en juin 2012, plus de 36 800 frontaliers de France occupés en Belgique pour un nombre encore à confirmer de 6 700 résidents de Belgique occupés en France. Ces dernières années, les résidents de France occupés en Belgique sont cinq à six fois plus nombreux que les résidents de Belgique en France.

Ce « déséquilibre » est habituellement attribué à la réglementation fiscale datant de 1976 particulièrement avantageuse pour les frontaliers de France. L'avenant de 2008 (voir encadré) à la convention qui met un terme à ce régime d'imposition des frontaliers au lieu de domicile ne semble pas pour autant modifier drastiquement les volumes en présence.

Le nouveau régime fiscal est applicable aux frontaliers de Belgique dès 2008 (année de la signature) avec effet rétroactif en 2007. L'évolution des chiffres de ces dernières années, ne permettent pas de dégager de tendance claire et d'attribuer à l'avenant un effet significatif. Le nombre de frontaliers de Belgique n'est en moyenne que légèrement supérieur dans les années suivant 2008 (moyenne annuelle 2008-2012= 6 000 individus) que les années précédant 2008 (moyenne annuelle 2003-2007= 5 400 individus).

L'application du nouveau régime est applicable aux frontaliers de France à partir du 1^{er} janvier 2012. L'évolution 2011-2012 des chiffres ne montrent pas de diminution des frontaliers de France occupés en Belgique. Toutefois la hausse observée depuis plus de 25 ans semble ralentir depuis 2009. Depuis cette année, on assiste à une relative stagnation des flux.



D'autres facteurs semblent continuer à favoriser les flux dans le sens France – Belgique plutôt qu'inversement. Tout d'abord l'avenant à la convention prévoit que les résidents de France bénéficiant de l'ancien régime au 31/12/2011, continuent à bénéficier de l'imposition au lieu de domicile jusqu'en 2034 selon certaines conditions. Ensuite, le marché de l'emploi belge, et flamand en particulier, reste attractif pour les résidents du Nord - Pas de Calais. En effet, Le

taux de chômage est dans le Nord – Pas de Calais de 12,9 % et de 4,3 % en Flandre (Eurostat, 2011). Enfin l'emploi reste mieux rémunéré en Belgique par rapport à la France³.

Nouvelle réglementation quant au statut fiscal de frontalier d'application depuis le 17 décembre 2009.

Le 12 décembre 2008, un nouvel avenant a été signé tendant à modifier la réglementation du statut fiscal des frontaliers et remplaçant celui de 2007.

Les points les plus importants du protocole additionnel relatif aux travailleurs frontaliers sont:

1. Les rémunérations perçues à compter du 1er janvier 2007 au titre d'une activité salariée exercée dans la zone frontalière française par des personnes ayant leur foyer permanent d'habitation dans la zone frontalière belge sont imposables en France.
2. Au cours des années 2009 à 2011, les travailleurs, ayant leur foyer permanent d'habitation en zone frontalière française, et exerçant leur activité salariée en zone frontalière belge, pourront bénéficier du statut fiscal de frontalier pour autant qu'ils n'exercent pas leur activité salariée plus de 30 jours par année hors de la zone frontalière. Ce régime n'est pas d'application aux travailleurs ayant leur habitation en Belgique au 31 décembre 2008.

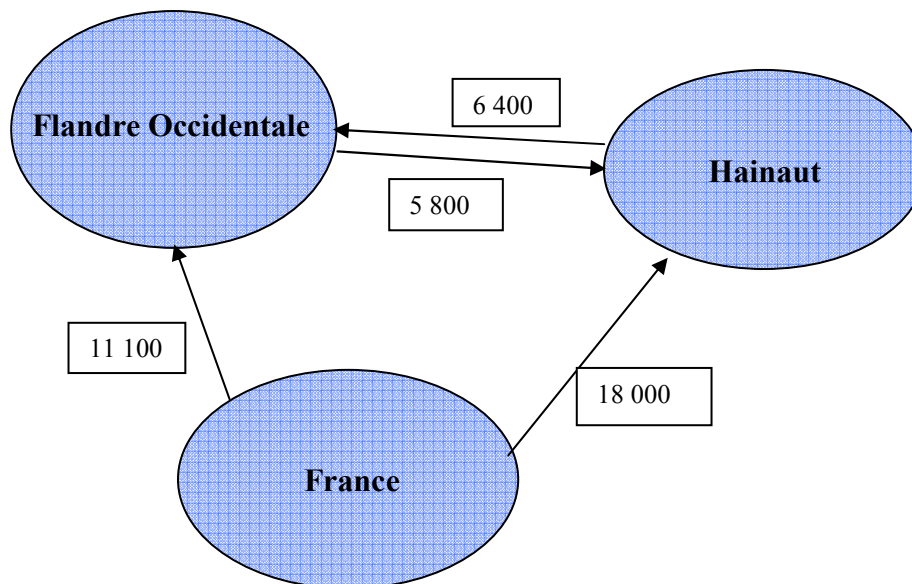
Les frontaliers ayant au 31 décembre 2011 droit au régime conserveront leur statut fiscal de frontalier pour une période de 22 ans, à compter du 1er janvier 2012, pour autant qu'ils maintiennent leur foyer permanent en zone frontalière française, qu'ils continuent à exercer leur activité salariée en zone frontalière belge et qu'ils ne sortent pas plus de 30 jours par année civile de la zone frontalière dans l'exercice de leur activité.

Sources : www.eureschannel.org

³ Une analyse comparative des revenus entre la Belgique et la France dans le cadre de la nouvelle réglementation fiscale pour les travailleurs frontaliers de Belgique et de France a été commanditée par l'Eureschannel, réalisée suite à appel d'offres par la sprl Jaillot. Une synthèse des résultats rédigée par Le Forem est disponible sur le site www.Eureschannel.org

1. Les flux domicile-travail sur le territoire de l'Eureschannel.

Synoptique des flux transfrontaliers et interrégionaux sur le territoire de l'Eureschannel.
(Données : ONSS, 31 décembre 2010, arrondis à la centaine)



Les chiffres ici mentionnés permettent de rendre compte des volumes en présence sans toutefois prétendre à l'exactitude. Ces chiffres émanent de l'Office national de sécurité social belge qui procède à des imputations aléatoires de lieux de travail pour les données manquantes⁴.

Sur base de ces données, il apparaît que les frontaliers de France sont plus nombreux à travailler en Hainaut qu'en Flandre Occidentale.

Les frontaliers de France sont plus nombreux à travailler en Flandre Occidentale que les Hainuyers. Toutefois, les populations dans chacune des régions ne sont pas comparables. En effet, en considérant les territoires limitrophes à la Flandre Occidentale, sachant que, la Wallonie picarde compte un peu plus de 300 000 habitants alors la métropole lilloise et l'arrondissement de Dunkerque représentent respectivement un million d'habitants et 300 000 habitants. Il importe de rappeler ici que même transfrontalière ou interrégionale la mobilité « domicile – travail » est liée à la proximité.

Il convient de compléter ce schéma par les flux sortant de Belgique vers la France que nous renseigne l'INAMI : soit pour la même période⁵ 4 350 Hainuyers et 750 résidents de Flandre Occidentale qui travaillaient en France.

⁴ Si on exclut les données imputées par l'Office et que l'on se limite à celles contenues dans les déclarations des employeurs, on compte 4216 personnes de Flandre Occidentales occupées en Hainaut, 4543 Hainuyers occupés en Flandre Occidentale, 8922 « Français » occupés en Flandre Occidentale et 15051 en Hainaut.

⁵ Les volumes renseignés sont les moyennes calculées par le Forem entre les données du 30 juin 2010 et du 30 juin 2011 fournies par l'INAMI.

2. Profil des travailleurs frontaliers

Profil des travailleurs frontaliers résidant en France et occupés en Belgique

Pour rappel, l'INSEE effectue un recensement annuel sur un tiers de la population française et fournit ainsi notamment des données sur l'origine et la destination des travailleurs entrant en Belgique, sur leur âge, genre, statut, formation, activité et métier exercé.

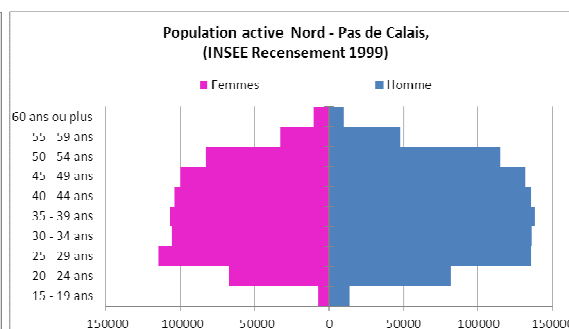
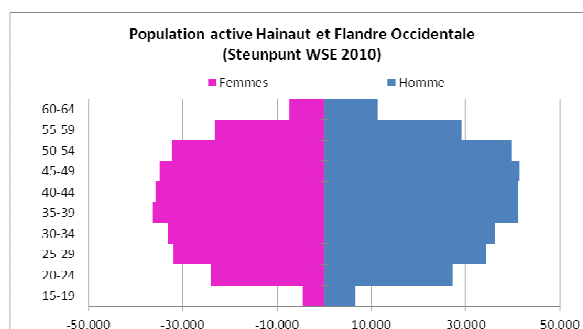
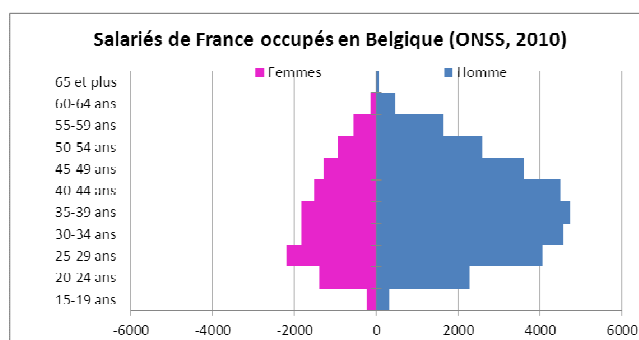
Selon le recensement de 2006, le travailleur frontalier résidant en France et occupé en Belgique est un homme (3/4 frontaliers), ayant entre 30 et 50 ans (2/3), ouvrier (6/10) occupé à temps plein (9/10) avec un contrat à durée indéterminée (8/10) dans le secteur industriel (4/10).

Notons la prédominance des flux de proximité.

Le profil des travailleurs frontaliers évolue. On observe ainsi une augmentation de la part des femmes, des moins de 30 ans, des « employés, cadres intermédiaires » et « cadres, ingénieurs » et des diplômés.

Sources : CSEF Tournai-Ath-Lessines et Mouscron-Comines, Les résidents de France travaillant en Hainaut et en Flandre occidentale : Qui sont-ils ? Où travaillent-ils ? Quels emplois occupent-ils ?, 2011, p. 27 à 44 (Sur base de Insee, Recensement de la population en 2006).

Les pyramides d'âge ci-dessous mettent en exergue le caractère « jeune » et masculin des travailleurs frontaliers de France en comparaison avec les populations actives du Nord – Pas de Calais et des Provinces du Hainaut et de Flandre occidentale.



En analysant l'âge des travailleurs frontaliers de France, on remarque que les moins de 30 ans se dirigent proportionnellement plus souvent vers les secteurs des « Activités de services administratifs et de soutien », « Santé humaine et action sociale » et « Hébergement et restauration ». Tandis que les plus de 50 ans sont proportionnellement plus enclins à s'orienter dans les secteurs de l' « Industrie » et du « Transport et entreposage ».

3. Impact de l'emploi frontalier sur les marchés d'emploi locaux belges.

Les données 2010 fournies par l'ONSS nous permettent de mettre à jour les conclusions émises dans les précédents rapports concernant l'impact de l'emploi frontalier dans les arrondissements du Hainaut et de Flandre occidentale.

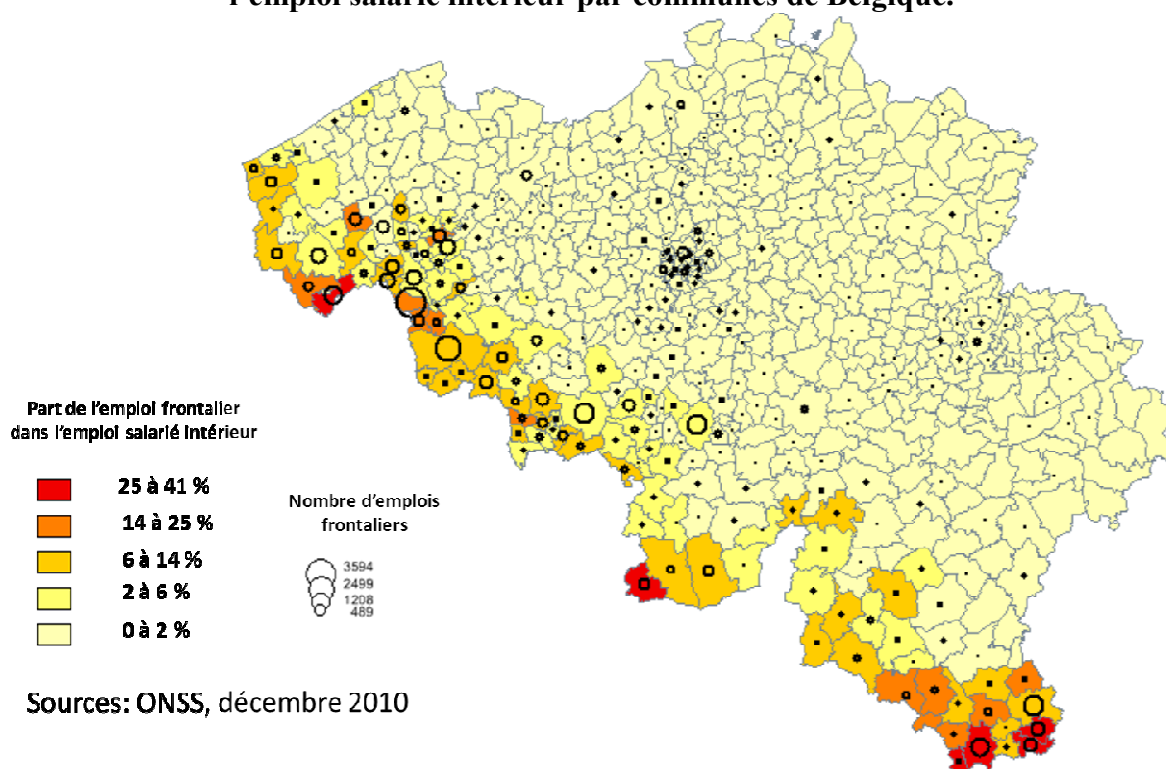
Globalement, les constats observés restent similaires :

Ce sont les arrondissements de Mouscron, Courtrai, Tournai et Mons qui accueillent le plus grand nombre de travailleurs frontaliers français, avec respectivement 17,2%, 16,1%, 15,5% et 11,8% des résidents de France occupés sur le territoire des deux provinces. Les dix communes des deux provinces qui accueillent le plus de travailleurs résidant en France sont les mêmes qu'en 2008 (Mouscron, Tournai, Charleroi, Mons, Comines-Warneton, Waregem, Courtrai, Ypres, Menin et Wielsbeke).

L'impact de cet emploi frontalier sur le marché d'emploi local est fort différent d'un arrondissement à l'autre. C'est essentiellement à Mouscron que l'impact est le plus important, avec près d'un emploi sur cinq (19,4%) occupé par un travailleur frontalier français. Suit ensuite l'arrondissement de Tournai où près d'un travailleur sur dix (9,4%) est un frontalier de France. A Courtrai et Mons, où de nombreux frontaliers se dirigent également, l'impact sur l'emploi intérieur est largement moindre (respectivement 4,2% et 5,1%).

L'impact de l'emploi frontalier sur le marché de l'emploi belge.

Volume d'emplois occupés par des frontaliers de France et proportion par rapport à l'emploi salarié intérieur par communes de Belgique.



La majorité des arrondissements du Hainaut ont connu des augmentations de frontaliers français tandis que la plupart des arrondissements de Flandre occidentale ont connu une stagnation, voire une diminution des frontaliers français.

En Hainaut, le nombre de frontaliers a plus particulièrement augmenté dans l'arrondissement de Tournai. On constate aussi une augmentation importante à Ath, mais sur un nombre plus faible de personnes. C'est d'ailleurs dans cet arrondissement que l'impact de l'emploi frontalier sur le marché local prend davantage d'importance puisqu'entre 2008 et 2010 la part des frontaliers dans l'emploi local est passée de 3,3% à 4,0%. Dans les autres arrondissements, l'impact sur le marché local en 2010 reste similaire à celui observé en 2008, l'emploi salarié intérieur ayant augmenté.

L'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers français observée entre 2008 et 2010 n'est pas une augmentation continue. On observe en fait une diminution entre 2008 et 2009 (-1,3%) et une augmentation entre 2009 et 2010 (+4,1%). C'est globalement la même observation que l'on peut faire pour tous les arrondissements : diminution ou stagnation entre 2008 et 2009 et augmentation entre 2009 et 2010. Seuls les arrondissements de Tournai, Mons, Ath et Dixmude ont connu une augmentation continue du nombre de travailleurs frontaliers entre 2008 et 2010.

4. Impact de l'emploi frontalier dans les secteurs d'activité du Hainaut et de Flandre occidentale

Comme mentionné dans les rapports précédents, les travailleurs frontaliers de France occupés en Flandre occidentale et en Hainaut se dirigent en majorité (47%) vers le secteur industriel. Suivent ensuite les secteurs des « Activités de services administratifs et de soutien » (11,1%), du « Commerce » (9,8%) et de la « Santé humaine et action sociale » (8,7%). Ce sont dans ces derniers secteurs que le nombre de frontaliers a essentiellement augmenté en deux ans. Dans le secteur industriel, le nombre de frontalier de France a légèrement baissé (-1,0%) toutefois cette diminution n'est pas aussi importante que celle observée dans l'emploi salarié intérieur (-6,7%).

L'analyse de l'évolution du nombre de frontaliers de France occupés en Hainaut et en Flandre occidentale par secteurs d'activité fait surtout apparaître un intérêt grandissant des frontaliers pour le secteur de la « Santé humaine et action sociale ». Cette observation consolide le constat déjà posé dans le rapport de 2011⁶ à partir des données de l'INSEE. Celles-ci permettaient de mettre en évidence l'augmentation de l'emploi frontalier dans le secteur de la « Santé et action sociale » entre 1999 et 2006 en Hainaut et Flandre occidentale, et plus particulièrement dans l'arrondissement de Mons.

Selon le secteur d'activité, l'impact de l'emploi frontalier sur le marché d'emploi local n'est pas identique. C'est dans le secteur industriel que l'impact est véritablement significatif, avec un emploi sur dix (10,1%) occupé par un travailleur frontalier français. L'impact sur l'emploi intérieur est largement moins important dans les autres secteurs.

Selon les régions, l'impact de l'emploi frontalier dans l'emploi local sera également différent d'un secteur d'activité à l'autre. Notons une part importante de l'emploi frontalier dans l'emploi local :

- dans le secteur de l' « **Industrie** » dans les arrondissements de Mouscron (36,8% des postes de travail occupés par des résidents de France), Tournai (23,3%), Thuin (22,1%), Mons (18,0%), Furnes (17,9%), Ypres (13,8%) et Ath (11,9%) ;
- dans le secteur « **Commerce** », dans les arrondissements de Mouscron (18,1%) et Tournai (11,5%) ;

⁶ CSEF Tournai-Ath-Lessines et Mouscron-Comines, Les résidents de France travaillant en Hainaut et en Flandre occidentale : Qui sont-ils ? Où travaillent-ils ? Quels emplois occupent-ils ?, 2011, p. 36.

- dans le secteur des « **Activités de services administratifs et de soutien** » dans les arrondissements de Mouscron (27,8%), Furnes (18,3%), Ypres (14,7%), Tournai (12,8%) et Courtrai (8,4%)
- dans le secteur de la « **Santé humaine et action sociale** » dans les arrondissements de Mouscron (11,6%), Tournai (7,8%) et Mons (4,9%)
- dans le secteur du « **Transport et entreposage** » dans les arrondissements de Mouscron (19,8%), Tournai (17,7%) et Ypres (10,4%)
- dans le secteur « **Hébergement et restauration** » dans les arrondissements de Mouscron (17,2%), Furnes (15,4%), Tournai (11,4%) et Ypres (11,2%)



Tableau 1

Emplois salariés occupés par des frontaliers dans les arrondissements de Flandre occidentale et du Hainaut et part de cet emploi dans l'emploi salarié intérieur (ONSS)									
Province et arrondissements		Travailleurs frontaliers de France				Emploi salarié intérieur		Part des frontaliers dans l'emploi	
		Nombre en 2010	Répartition en % en 2010	Evolution 2008-2010		Nombre en 2010	Evolution 2008 - 2010	2010	écart 2008 - 2010
				Nombre	%				
Flandre Occidentale	Courtrai	4.687	16,1%	15	0,3%	112.350	0,5%	4,2%	0,0 p.p.
	Ypres	2.065	7,1%	0	0,0%	32.916	-0,5%	6,3%	0,0 p.p.
	Roulers	1.497	5,2%	-67	-4,3%	58.429	0,5%	2,6%	-0,1 p.p.
	Tielt	1.352	4,7%	-7	-0,5%	30.916	-0,9%	4,4%	0,0 p.p.
	Furnes	1.027	3,5%	-3	-0,3%	17.677	0,6%	5,8%	-0,1 p.p.
	Brugge	183	0,6%	12	7,0%	103.069	0,5%	0,2%	0,0 p.p.
	Dixmude	142	0,5%	17	13,6%	11.417	-0,7%	1,2%	0,2 p.p.
	Ostende	114	0,4%	-32	-21,9%	39.477	-2,0%	0,3%	-0,1 p.p.
Total Flandre Occidentale		11.067	38,1%	-65	-0,6%	406.251	0,0%	2,7%	0,0 p.p.
Hainaut	Mouscron	4.994	17,2%	161	3,3%	25.742	2,1%	19,4%	0,2 p.p.
	Tournai	4.493	15,5%	341	8,2%	47.801	3,4%	9,4%	0,4 p.p.
	Mons	3.416	11,8%	136	4,1%	67.052	-1,0%	5,1%	0,3 p.p.
	Charleroi	2.227	7,7%	46	2,1%	132.916	0,9%	1,7%	0,0 p.p.
	Thuin	1.288	4,4%	51	4,1%	28.618	4,3%	4,5%	0,0 p.p.
	Soignies	822	2,8%	-23	-2,7%	44.722	0,9%	1,8%	-0,1 p.p.
	Ath	752	2,6%	142	23,3%	18.983	2,7%	4,0%	0,7 p.p.
Total Hainaut		17.992	61,9%	854	5,0%	365.834	1,3%	4,9%	0,2 p.p.
Total général		29.059	100%	789	2,8%	772.085	0,6%	3,8%	0,1 p.p.

Tableau 2

Emplois salariés occupés par des frontaliers dans les secteurs d'activités en Flandre occidentale et en Hainaut et part de cet emploi dans l'emploi salarié intérieur (ONSS)								
	Travailleurs frontaliers de France				Emploi salarié intérieur		Part des frontaliers dans l'emploi	
	nombre en 2010	répartition en % en 2010	Evolution 2008-2010		nombre en 2010	Evolution 2008-2010	2010	écart. 2008-2010
			nombre	%				
Industrie manufacturière	13.669	47,0%	-140	-1,0%	134.984	-6,7%	10,1%	0,6 p.p.
Activités de services administratifs et de soutien	3.232	11,1%	449	16,1%	55.580	19,4%	5,8%	-0,2 p.p.
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2.861	9,8%	131	4,8%	92.221	1,8%	3,1%	0,1 p.p.
Santé humaine et action sociale	2.518	8,7%	362	16,8%	136.137	-1,5%	1,8%	0,3 p.p.
Transports et entreposage	1.802	6,2%	-111	-5,8%	40.685	-4,3%	4,4%	-0,1 p.p.
Construction	1.652	5,7%	65	4,1%	51.306	0,6%	3,2%	0,1 p.p.
Hébergement et restauration	984	3,4%	-45	-4,4%	23.348	2,1%	4,2%	-0,3 p.p.
Enseignement	495	1,7%	93	23,1%	82.283	0,7%	0,6%	0,1 p.p.
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	350	1,2%	-15	7,0%	16.259	2,9%	2,2%	0,0 p.p.
Activités financières et d'assurance	317	1,1%	23	-4,5%	13.111	-4,3%	2,4%	0,1 p.p.
Autres activités de services	277	1,0%	29	11,7%	14.446	3,1%	1,9%	0,1 p.p.
Arts, spectacles et activités récréatives	166	0,6%	-39	-19,0%	9.349	4,7%	1,8%	-0,5 p.p.
Information et communication	149	0,5%	-8	-5,1%	9.274	2,0%	1,6%	-0,1 p.p.
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	142	0,5%	-26	2,2%	6.179	-4,8%	2,3%	-2,0 p.p.
Agriculture, sylviculture et pêche	114	0,4%	3	-18,6%	3.328	29,9%	3,4%	0,2 p.p.
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	86	0,3%	5	6,2%	74.104	5,5%	0,1%	0,0 p.p.
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	76	0,3%	7	10,1%	2.893	12,3%	2,6%	-0,1 p.p.
Industries extractives	67	0,2%	2	3,1%	1.355	-5,2%	4,9%	0,4 p.p.
Activités des organismes extra-territoriaux	54	0,2%	0	0,0%	340	-0,6%	15,9%	0,1 p.p.
Activités immobilières	36	0,1%	4	12,5%	4.317	20,9%	0,8%	-0,1 p.p.
Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	12	0,0%	0	0,0%	586	4,1%	2,0%	-0,1 p.p.
Total général	29.059	100%	789	2,8%	772.085	0,6%	3,8%	0,1 p.p.